

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA
SOCIÉTÉ ELECTRIQUE DES FORCES DE L'AUBONNE SA
PAR CONSULTATION ÉCRITE**

**JEUDI 25 JUIN 2020 À 13H30
AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ A AUBONNE**

Liste des présences

Président :	M. Jean-Marie Surer
Secrétaire :	Mme Claudia Cardoso
Notaire :	Me Sara Félix Furrer (point 5)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2019
2. Emploi du bénéfice résultant du bilan
3. Décharge au Conseil d'administration
4. Élections statutaires
 - 4.1 Réélection de M. Nicolas Suter au Conseil d'administration
 - 4.2 Réélection de l'organe de révision
5. Modification des statuts
 - 5.1 Modification de la raison sociale

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Préambule

En raison de la situation sanitaire actuelle et en vertu de l'Ordonnance 2 COVID-19, émise par le Conseil fédéral, le Conseil d'administration a pris la décision de tenir l'Assemblée générale ordinaire le 25 juin 2020 au siège de la société sans la présence physique des actionnaires, conformément à l'article 6b de l'Ordonnance 2 COVID-19.

Ouverture de l'Assemblée générale

Le Président constate que l'Assemblée a été valablement convoquée par publication effectuée en date du 2 juin 2020 dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), conformément aux dispositions des articles 12 et 34 des statuts. Ladite publication est déposée sur le bureau. Chaque actionnaire a également reçu un courrier de convocation ; lequel contenait notamment le rapport de gestion et l'ordre du jour avec les propositions du Conseil d'administration.

Par ailleurs, le Président rappelle qu'en application de l'article 6b de l'Ordonnance 2 COVID-19 dans sa teneur au jour de l'envoi de la convocation, le Conseil d'administration a imposé aux participants d'exercer leurs droits exclusivement par écrit et que cette décision était indiquée dans la publication effectuée dans la FOSC et qu'elle a également été notifiée par écrit aux participants par un envoi posté en date du 29 mai 2020, soit plus de 4 jours avant l'Assemblée.

Le Président désigne, en qualité de Secrétaire et scrutatrice de l'Assemblée, Mme Claudia Cardoso. Il informe, par ailleurs, que Maître Sarah Félix Furrer, notaire à Aubonne, assiste à la présente Assemblée afin de dresser sous forme authentique le procès-verbal de la décision de l'Assemblée portant sur le point 5 de l'ordre du jour relatif à la modification de la raison sociale de l'entreprise.

Le rapport de gestion, les comptes annuels, le rapport de l'organe de révision, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019, ont été mis à disposition des actionnaires au siège de la société à Aubonne et sur le site internet www.sefa.ch, à partir du 1er juin 2020.

Fondé sur le registre des actions arrêté au 20 mai 2020, ainsi que sur le décompte des bulletins de vote originaux écrits reçus par la société jusqu'au 23 juin 2020 signé par le Président et la Secrétaire, le Président constate que sur les 20'000 actions nominatives liées de série A de CHF 50.- nominal chacune, entièrement libérées, privilégiées quant au droit de vote et sur les 8'000 actions nominatives liées de série B de CHF 500.- nominal chacune, entièrement libérées, formant ensemble l'intégralité du capital-actions de la société de CHF 5'000'000 que

- 158 bulletins de vote écrits ont été reçus par la société jusqu'au 23 juin 2020. Ces bulletins de vote représentent 16'355 actions de série A et 7'208 actions de série B ; soit un total de 23'563 actions donnant droit à autant de voix
- La majorité absolue des voix requises dans le cadre du vote par écrit des actionnaires s'élève donc à 11'783 voix

Le Président déclare ainsi l'Assemblée valablement constituée et la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2019

Le Président soumet à l'Assemblée la proposition du Conseil d'administration

- *Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels 2019*

Il est passé au décompte des votes sur ce point. Le résultat est le suivant :

	Nombre de voix			
	Pour	Contre	Abstention(s)	Vote(s) blanc(s)
Actions série A	16'302	0	53	0
Actions série B	7'205	0	3	0
Total voix	23'507	0	56	0
Total général	23'563			

Dès lors, le Président constate que la proposition du Conseil d'administration est acceptée.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan

Le Président soumet à l'Assemblée la proposition du Conseil d'administration

- *Versement*

- *d'un dividende de CHF 7.50 aux 20'000 actions nominatives de série A de CHF 50.- nominal*

- *d'un dividende de CHF 75.- aux 8'000 actions nominatives de série B de CHF 500.- nominal*

- *Report à nouveau du solde*

Il est passé au décompte des votes sur ce point. Le résultat est le suivant :

	Nombre de voix			
	Pour	Contre	Abstention(s)	Vote(s) blanc(s)
Actions série A	16'194	100	6	55
Actions série B	7'190	0	0	18
Total voix	23'384	100	6	73
Total général	23'563			

Dès lors, le Président constate que la proposition du Conseil d'administration est acceptée.

3. Décharge au Conseil d'administration

Le Président soumet à l'Assemblée la proposition du Conseil d'administration

- *Donner décharge aux membres du Conseil d'administration*

Il est passé au décompte des votes sur ce point. Le résultat est le suivant :

	Nombre de voix			
	Pour	Contre	Abstention(s)	Vote(s) blanc(s)
Actions série A	15'963	0	104	288
Actions série B	7'181	0	5	22
Total voix	23'144	0	109	310
Total général	23'563			

Dès lors, le Président constate que la proposition du Conseil d'administration est acceptée.

4. Élections statutaires

4.1 Réélection de M. Nicolas Suter au Conseil d'administration

Le Président soumet à l'Assemblée la proposition du Conseil d'administration

- *Réélection de M. Nicolas Suter en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2024*

Il est passé au décompte des votes sur ce point. Le résultat est le suivant :

	Nombre de voix			
	Pour	Contre	Abstention(s)	Vote(s) blanc(s)
Actions série A	16'335	0	20	0
Actions série B	7'207	0	1	0
Total voix	23'542	0	21	0
Total général	23'563			

Dès lors, le Président constate que la proposition du Conseil d'administration est acceptée.

M. Nicolas Suter accepte une réélection.

4.2 Réélection de l'organe de révision

Le Président soumet à l'Assemblée la proposition du Conseil d'administration

- *Réélection de KPMG SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2020*

Il est passé au décompte des votes sur ce point. Le résultat est le suivant :

	Nombre de voix			
	Pour	Contre	Abstention(s)	Vote(s) blanc(s)
Actions série A	16'342	0	13	0
Actions série B	7'208	0	0	0
Total voix	23'550	0	13	0
Total général	23'563			

Dès lors, le Président constate que la proposition du Conseil d'administration est acceptée.

KPMG SA à Lausanne accepte une réélection.

5. Modification des statuts

5.1 Modification de la raison sociale

La proposition du Conseil d'administration est la suivante :

- *Modifier la raison sociale de l'entreprise comme suit : Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA (SEFA) en lieu et place de SOCIETE ELECTRIQUE DES FORCES DE L'AUBONNE SA*

Comme mentionné plus haut, le procès-verbal relatif à ce point est dressé par la notaire, Maître Sarah Félix Furrer. **La proposition du Conseil d'administration est acceptée.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève l'Assemblée à 14h32.


Jean-Marie Suret
Président


Claudia Cardoso
Secrétaire